

**Canada
Province de Québec
Municipalité de Notre-Dame-de-la-Merci
M.R.C. de la Matawinie**

**Vendredi
14 avril
2023
(06)**

Séance ordinaire du conseil municipal, tenue le vendredi 14 avril 2023, au lieu et à l'heure habituels. Sont présents, Mesdames, Messieurs, les membres du conseil suivants et formant quorum :

Bertrand Taillefer
Chantale Perreault

Lucie Vignola
Jacques Bourassa

Sont absents la conseillère Julie-Anne Cousineau et le conseiller André Lafrenière

Sous la présidence de Son Honneur la mairesse, madame Isabelle Parent.

La directrice générale par intérim, madame Martine Bélanger, est également présente.

Madame la Mairesse procède à l'ouverture de la présente séance et indique les procédures du déroulement de la soirée.

23-200

2. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par la conseillère Chantale Perreault
Et résolu,

- Que l'ordre du jour soit et est adopté tel que déposé.

Adopté unanimement par les conseillers.

23-201

3. Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 10 mars 2023 et de la séance extraordinaire du 27 mars 2023

Il est proposé par la conseillère Lucie Vignola
Et résolu,

- Que les procès-verbaux de la séance ordinaire du 10 mars et de la séance extraordinaire du 27 mars 2023 soient et sont adoptés dans leur forme et teneur.

Adopté unanimement par les conseillers.

4. Rapport de correspondance et autres rapports

5. Dépôt du rapport financier

La directrice générale par intérim fait état de la situation financière au 30 avril 2023.

6. Adoption des comptes à payer au montant de 42 509.78\$

Il est proposé par le conseiller Bertrand Taillefer
Et résolu,

- Que la liste des comptes à payer au montant de 42 509.78\$ soit et est adoptée telle que déposée et que soient et sont ratifiés les chèques émis en vertu d'une résolution;
- Que la mairesse et la directrice générale par intérim soient et sont autorisées à signer les chèques à cet effet.

Adopté unanimement par les conseillers.

15859	Société Canadienne des Postes	284.03\$*
15860	Association des directeurs	650.76\$*
15861	Bell Canada	301.20\$*
15862	Compo-Recycle	44 878.07\$*
15863	EBI Environnement Inc.	2 805.69\$*
15864	Globocam Inc.	12 900.00\$*
15865	Juteau Ruel Inc.	644.49\$*
15866	Manoir de la Rivière Dufresne	2 904.21\$*
15867	MRC de la Matawinie	20 677.11\$*
15868	Sebastien Venne	9 581.25\$*
15869	Pitneyworks	1 130.34\$*
15870	Purolator Inc.	11.73\$*
15871	ANNULÉ	-----
15872	Sylvain Charbonneau (remb. Tx.)	116.23\$
15873	Sylvain Charbonneau (remb. Tx. Int.)	7.54\$
15874	Excavation Pigeon	59 303.17\$*
15875	Améric 125 Inc.	514.44\$
15876	André Robillard	395.51\$
15877	Auto-parts plus	75.75\$
15878	Martine Bélanger	85.31\$
15879	France Blouin	153.07\$
15880	CDTEC Calibration	287.44\$
15881	Home Hardware	321.53
15882	Certified Laboratories	480.25\$
15883	Claimspro LP in trust	3 084.53\$
15884	Claude Côté	60.02\$
15885	Creighton Rock Drill Limited	264.33\$
15886	DHC Avocats Inc.	4 022.19\$
15887	Eurofins Environex	198.33\$
15888	4412656 Canada Inc. Equipement	244.19\$
15889	Formation Municipales commerciales	498.13\$
15890	Gestion Marco Desrosiers Inc.	2 563.94\$
15891	Husky Ltée	3 501.48\$
15892	ID Kreativ	500.14\$
15893	J.P. Racette Inc.	465.39\$
15894	Juteau Ruel Inc.	234.55\$
15895	Kersia Canada Ltée	326.08\$
15896	Librairie Martin Inc.	932.61\$
15897	Medisecur	98.85\$
15898	MES Canada Inc.	339.18\$
15899	Messer Canada Inc.	24.06\$
15900	MI Consultant Inc.	8 669.12\$
15901	Municipalité de Chertsey	3 129.88\$

15902	Municipalité de Saint-Donat	604.99\$
15903	Patrick Morin	37.59\$
15904	Pétrole Pagé Inc.	3 322.60\$
15905	R.M. Leduc & cie Inc.	1 380.27\$
15906	Ralik	1 551.23\$
15907	Remorques des Monts	242.92\$
15908	Les rénovations C.M.P	2 605.95\$
15909	Résopro Inc.	517.39\$
15910	Staples Professionnel Inc.	339.76\$
15911	9172-6976 Québec Inc.	91.47\$
15912	Daniel St-Laurent	59.78\$
15913	Tenaquip LTD	221.56\$
15914	Villemaire pneus et mécanique	63.97\$
15915	ANNULÉ	-----
15916	Corporation des officiers municipaux	701.35\$*
15917	Femmes Actives (rés. 23-203)	500.00\$
15918	Fonds d'information sur le Territoire	30.00\$*
15919	L'Union-Vie	5 785.49\$*
15920	Manoir de la Rivière Dufresne	2 904.21\$*
15921	Ministère des Finances	137.97\$*
15922	MRC de la Matawinie	20 694.10\$*
15923	Rogers	196.74\$*
15924	SPCA Lanaudière et Basses Laurentides	607.54\$*
15925	Syndicat Canadien de la Fonction Publique	713.76\$*
15926	Petite Caisse (rés. 23-018)	500.00\$
15927	Ass. des travaux Publics (rés. 23-210)+ inscrip.	1 379.70\$
15928	Daniel Bellemare (rés. 23-204)	350.00\$

* Total des incompressibles : 187 843.21\$

Période de questions sur les finances

7. Règlements et avis de motion (Aucun dossier)

Période de questions sur la réglementation

8. Administration et ressources humaines

La conseillère Chantale Perreault déclare avoir un intérêt dans la prochaine décision et se retire de la table des délibérations.

23-203

8.1 Femmes Actives de St-Donat et Notre-Dame-de-la-Merci **[n/d 114-500]**

Il est proposé par le conseiller Bertrand Taillefer et résolu,

- Que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci accorde une aide financière au montant de 500 \$ aux Femmes Actives de St-Donat et Notre-Dame-de-la-Merci afin de poursuivre toutes leurs activités. La dépense est prévue au budget.

Adopté unanimement par les conseillers.

La conseillère Chantale Perreault revient à la table des délibérations.

23-204 **8.2** **Les Joyeux merciens [n/d 207-130]**

Il est proposé par la conseillère Lucie Vignola et résolu,

- Que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci accorde une aide financière au montant de 350\$ pour l'acquisition de micros et d'équipements requis pour la présentation de leur pièce de théâtre. La municipalité sera partenaire de l'évènement;
- Que le conseil municipal accorde une aide pour la promotion de la pièce de théâtre en faisant la promotion de l'évènement dans le Rassembleur, sur l'écran numérique et ses plateformes numériques.

Adopté unanimement par les conseillers.

23-205 **8.3** **Achat mobilier [n/d 402-101]**

Il est proposé le conseiller Jacques Bourassa
Et résolu,

- Que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci autorise l'achat de mobilier pour l'aménagement de deux nouveaux bureaux de travail, d'une salle de conférence, salle à dîner des employés, remplacement des chaises de travail, et d'un téléviseur avec support mural pour le complexe municipal au coût total de 11 969,73\$ plus taxes, chez les fournisseurs suivants :
 - Uline : 9 675,00\$ plus taxes
 - Structube : 1 431,00\$ plus taxes
 - La Source : 863,73\$ plus taxes
- Que la dépense soit affectée au surplus accumulé non affecté.

Adopté unanimement par les conseillers.

23-206 **8.4** **Déclaration Lanaudoise – Habiter Lanaudière [n/d 114-400]**

CONSIDÉRANT les enjeux liés à l'habitation vécus dans l'ensemble des régions du Québec entraînant une crise du logement majeure;

CONSIDÉRANT que la région de Lanaudière connaît une croissance démographique au-dessus de la moyenne nationale et bénéficie d'un important solde migratoire positif;

CONSIDÉRANT que les projections démographiques, selon l'Institut de la statistique du Québec, prévoient une

augmentation de 85 700 personnes d'ici 2041 dans la région;

CONSIDÉRANT que la région de Lanaudière se démarque par sa vitalité et sa qualité de vie;

CONSIDÉRANT que la volonté des décideurs lanaudois de rendre la région attractive, tant par ses milieux naturels que par ses milieux de vie de qualité;

CONSIDÉRANT que l'attractivité d'un territoire passe, entre autres, par sa capacité à loger de manière adéquate ses citoyens;

CONSIDÉRANT la grande préoccupation des élus lanaudois quant à la complexité des décisions prises aujourd'hui pour les générations futures;

CONSIDÉRANT les enjeux liés à l'aménagement durable du territoire et les impacts des décisions prises aujourd'hui pour les générations futures;

CONDÉRANT que les municipalités, à titre de gouvernement de proximité, connaissent les enjeux liés à leur territoire et sont en mesure de proposer des réponses innovantes;

CONSIDÉRANT que les élus souhaitent développer leur territoire en fonction de la capacité des infrastructures disponibles et en respect des milieux de vie;

CONSIDÉRANT la complexité de soutenir le développement de logements abordables ou de logements sociaux et communautaires pour les municipalités;

EN CONSÉQUENCE ET POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par la conseillère Chantale Perreault et résolu,

D'appuyer le conseil d'administration de la Table des préfets de Lanaudière, les élus lanaudois et les partenaires réunis dans le cadre du Forum lanaudois sur l'habitation 2022 et de convenir unanimement avec eux de ce qui suit :

1. D'assumer un leadership mobilisateur dans le développement de solutions novatrices en termes d'habitation au bénéfice de la population de Notre-Dame-de-la-Merci et de la région de Lanaudière;
2. De s'engager à évaluer plus largement les différents modèles d'habitations possibles, dans le respect des spécificités territoriales propres à Notre-Dame-de-la-Merci et à la région de Lanaudière;

3. De collaborer avec les partenaires de la région afin de mettre de l'avant les défis liés au développement de logements sociaux et communautaires aux autres paliers de gouvernement et de demander au gouvernement du Québec de rendre les programmes de la SHQ plus accessibles et faciles d'utilisation sur le territoire de Notre-Dame-de-la-Merci et de la région de Lanaudière;
4. De demander au gouvernement du Québec de soutenir adéquatement le développement de logements abordables et de logements sociaux et communautaires pour l'ensemble du territoire lanauchois et d'offrir de l'accompagnement aux municipalités qui le désirent.

Adopté unanimement par les conseillers.

23-207 **8.5** **Employés municipaux – Coordonnatrice des communications et des relations publiques [n/d R 302-100]**

Il est proposé par le conseiller Bertrand Taillefer
Et résolu,

- Que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci entérine la décision du comité de sélection pour l'engagement de Madame Karine Pelletier au poste de coordonnatrice des communications et des relations publiques à temps plein au taux de 26,00\$ / heure et conformément à la convention collective.

L'engagement permanent se fera automatiquement après la période d'essai de 6 mois. La dépense est prévue au budget.

Adopté unanimement par les conseillers.

23-208 **8.6** **Employés municipaux – technicien en environnement [n/d 302-100]**

Il est proposé par la conseillère Chantale Perreault
Et résolu,

- Que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci accepte la recommandation du comité de sélection pour l'engagement de monsieur Pierre Dupuis au poste de technicien en environnement à temps partiel au taux de 26,00\$/ heure et conformément à la convention collective. La dépense est prévue au budget.

Adopté unanimement par les conseillers.

23-209 **8.7** **Employés municipaux [n/d 302-100]**

Il est proposé par le conseiller Bertrand Taillefer
et résolu

- Que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci accepte la démission de M. Claude Chartrand au poste de journalier-chauffeur-opérateur à temps partiel.

- Que le conseil municipal le remercie chaleureusement pour ses quatre années de services et lui souhaite du succès dans ses projets futurs.

Adopté unanimement par les conseillers.

23-210 8.8 Association des travaux publics du Québec [n/d 114-400]

Il est proposé par la conseillère Lucie Vignola et résolu

- Que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci autorise l'adhésion de la municipalité à l'Association des travaux publics du Québec au coût de 150 \$. La dépense est prévue au budget.

Adopté unanimement par les conseillers.

Période de questions sur l'administration et les ressources humaines

**9. Sécurité publique
(Rapport de Jacques Bourassa)**

23-211 9.1 StratJ – Mesures d'urgences [114-241]

Il est proposé par le conseiller Jacques Bourassa
Et résolu,

- Que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci accepte l'offre de service de la firme StratJ afin de compléter les actions pour se conformer au Schéma de couverture de risque. La mise à jour inclus la nouvelle version du Plan municipal de sécurité civile et l'offre de formation aux intervenants et élus au coût total de 2065,00 \$ plus taxes. La dépense est prévue au budget.

Adopté unanimement par les conseillers.

23-212 9.2 Nomination d'agents de l'autorité relativement à la Loi de 2001 sur la marine marchande du Canada (L.C. 2001, c. 26) [n/d 105-110]

CONSIDÉRANT QUE conformément au paragraphe 196 (1) de la Loi de 2001 sur la marine marchande du Canada (L.C. 2001, c. 26) (LMMC), les patrouilleurs nautiques embauchés et mandatés par la Municipalité de Notre-Dame-de-la-Merci, peuvent être désignés à titre d'agents de l'autorité pour les fins de l'application de la partie 10 de la LMMC (Embarcation de plaisance);

CONSIDÉRANT la volonté de la Municipalité de Notre-Dame-de-la-Merci de faire une demande en bonne et due forme à «Transports Canada» afin que les patrouilleurs nautiques embauchés par la

Municipalité puissent être désignés à titre d'agents de l'autorité pour les fins de l'application de la partie 10 de la *Loi de 2001 sur la marine marchande du Canada* et de ses règlements afférents (*Règlement sur les petits bâtiments* et *Règlement sur la compétence des conducteurs d'embarcations de plaisance*);

CONSIDÉRANT la volonté de la Municipalité de faire une demande au Directeur des poursuites criminelles et pénales afin que les patrouilleurs nautiques engagés par la Municipalité puissent délivrer des constats d'infraction au nom du Directeur des poursuites criminelles et pénales en vertu de ladite Loi et des règlements précités;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire procéder à l'octroi d'un mandat externe de patrouilleurs ou, selon le cas, à l'embauche de patrouilleurs pour agir comme inspecteurs municipaux sur les lacs ayant un accès public sur le territoire de Notre-Dame-de-la-Merci afin d'assurer l'application de ladite Loi et de ses règlements;

Il est proposé par le conseiller Jacques Bourassa et résolu,

- QUE le conseil confirme sa volonté de constituer une patrouille nautique afin de surveiller le plan d'eau de la Municipalité de Notre-Dame-de-la-Merci pour l'application de la réglementation fédérale associée à la *Loi de 2001 sur la marine marchande du Canada* (L.C. 2001, c. 26) et de ses règlements;
- QUE le conseil confirme sa volonté de désigner les patrouilleurs nautiques qui seront embauchés, à titre d'inspecteurs municipaux;
- QUE le conseil confirme sa volonté de faire une demande au Directeur des poursuites criminelles et pénales pour que ces inspecteurs municipaux soient autorisés à délivrer des constats d'infraction au nom de celui-ci.

Adopté unanimement par les conseillers.

23-213

9.3 Groupe Sûreté [n/d 501-104]

Il est proposé par le conseiller Bertrand Taillefer Et résolu,

- Que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci accepte l'offre de service en sûreté municipal à la compagnie Groupe

Sûreté Inc. pour une patrouille municipale et nautique, d'une centrale d'appels et de répartition 24h sur 24, 7 jours sur 7, selon le tableau des tarifs déposé et joint à la présente résolution.

- Que la mairesse et directrice générale par intérim sont autorisées à signer les documents à cet effet. La dépense est prévue au budget.

Adopté unanimement par les conseillers.

23-214

9.4 Désignation spécifique des agents de Groupe Sûreté Inc. dans le cadre du contrat de services de patrouille municipale et identification des règlements à être appliqués [n/d 501-104]

ATTENDU la résolution numéro 2023-213 par laquelle la Municipalité a conclu un contrat de services avec la compagnie Groupe Sûreté Inc. aux fins d'une patrouille municipale ;

ATTENDU QUE les employés de la compagnie Groupe Sûreté Inc. pourront délivrer des constats d'infraction dans le but d'assurer le respect de certains règlements municipaux ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Chantale Perreault et résolu,

- Que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci nomme les employés de la compagnie Groupe Sûreté Inc. à titre d'officier municipale habiles à délivrer des constats d'infraction dans le cadre de l'application des règlements mentionnés au tableau A

TABLEAU A

Numéro de règlement	Titre
R-181	Contrôle du lac Ouareau contre les espèces exotiques envahissantes
R-200	Règlement relatif aux usages conditionnels (résidences de tourisme et établissement de résidences principales)
R-203	Lavage des bateaux
R-205	Brûlage en plein-air
R-208	Nuisances
R-212	Animaux
R-214	Zonages

Adopté unanimement par les conseillers.

Période de questions sur la sécurité publique

**10. Travaux publics
(Aucun rapport)**

23-215

10.1 Achat réservoir Diesel [n/d 114-220]

Il est proposé par la conseillère Lucie Vignola
Et résolu,

- Que le directeur des travaux publics est autorisé à faire l'achat d'un réservoir de diesel de 2275 litres et d'une pompe chez Pétrole Pagé au coût de 9 275,00 \$ plus taxes. La dépense est affectée à la subvention du ministère des Affaires Municipales et de l'Habitations dans le cadre du Programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (PRAMBAN).

Adopté unanimement par les conseillers.

23-216

10.2 Travaux de chemin [n/d 602-140]

Il est proposé par le conseiller Jacques Bourassa
Et résolu,

- Que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci autorise un budget de 94 109 \$ pour l'entretien des chemins 2023, selon la liste ci-dessous décrite. La dépense est prévue au budget.

Travaux	Compagnie	Montant
Abat poussière	Multi-Routes	28 305.00 \$ + taxes
Asphalte froide	Sintra Carrière St-Jacques	5 000.00 \$ + taxes (140.00 \$ t/m)
Débroussaillage de chemins	Beausoleil & Denis	5 100.00 \$ + taxes
Émondage	Abattage d'arbres Charbonneau Enr.	2 000.00 \$ + taxes
Déchiquetage	Les entreprises Ghislain Asselin	19 500.00 \$ + taxes
Achats de ponceaux	Home Hardware St-Donat	5 500.00 \$ + taxes
Lignage de rues	Marquage traçage Québec	9 104.00 \$ + taxes
Pont	Goodfellow 125	2 500.00 \$ + taxes
Matériel granulaire	Sablière Clark (pierre naturel) Sintra (pierre bleue)	5 950.00 \$ + taxes 5 950.00 \$ + taxes
Scellant	Sintra	5 200.00 \$ + taxes

Adopté unanimement par les conseillers.

23-217

10.3 Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) [n/d 208-141]

ATTENDU QUE la Municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

ATTENDU QUE la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée

dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Il est proposé par le conseiller Bertrand Taillefer et résolu que

- la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministères, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligence découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;
- la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux no 2 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;
- la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;
- la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;
- la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux no 2 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

Adoptée unanimement par les conseillers.

23-218

**10.4 Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) Volet Entretien
[n/d 208-150]**

ATTENDU QUE Madame Martine Bélanger, directrice générale par intérim a pris connaissance des modalités d'application du volet concerné par la demande d'aide financière soumise dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

ATTENDU QUE Madame Isabelle Parent, mairesse a pris connaissance de la convention d'aide financière, l'a signée et s'engage à la respecter;

Pour ces motifs,
Il est proposé par le conseiller Bertrand Taillefer et résolu,

- Que le conseil municipal confirme son engagement à faire réaliser les travaux admissibles selon les modalités d'application en vigueur, reconnaissant qu'en cas de non-respect de celle-ci, l'aide financière sera résiliée, et certifie que madame Martine Bélanger, directrice générale par intérim est dûment autorisée à signer tout document ou entente à cet effet avec le ministère des Transports.

Adoptée unanimement par les conseillers.

Période de questions des travaux publics

11. Environnement et Hygiène du milieu (Rapport de Chantale Perreault)

(aucun dossier)

Période de questions sur l'environnement et l'hygiène du milieu

12. Éducation, Famille, Aînés et loisirs (aucun rapport ni dossier)

Période de questions sur l'Éducation, Famille, Aînés et loisirs

13. Aménagement, urbanisme (Rapport de Bertrand Taillefer)

23-219

13.1 Demande de permis d'usage conditionnel UC-2023-01 – 918, chemin du Pont-Rouge

Attendu que le propriétaire a déposé une demande de permis d'usage conditionnel relativement à l'opération d'une résidence de tourisme dans la zone VD-11;

Attendu que la demande vise l'immeuble situé au 918, chemin du Pont-Rouge;

Attendu que les membres du Comité consultatif d'urbanisme considèrent que la demande respecte les critères du Règlement relatif aux usages conditionnels numéro R-200;

Attendu que les membres du Comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil municipal d'accorde la demande de permis;

Il est proposé par le conseiller Jacques Bourassa
Et résolu,

- Que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci accepte la demande de permis d'usage conditionnel demandée.

Adopté unanimement par les conseillers.

Période de questions sur l'Aménagement, Urbanisme

14. Promotion touristique et développement
(Rapport de Jacques Bourassa)

23-220

14.1 Organisme – subvention [n/d 207-130]

Il est proposé par le conseiller Jacques Bourassa et résolu

- Que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci octroie et verse une subvention aux organismes selon le tableau déposé et selon les montants réservés au budget. Les organismes sont invités à déposer, au préalable, leur rapport financier de la dernière saison.

Adopté unanimement par les conseillers

Période de questions sur la promotion touristique et développement

15. Art et Culture
(Rapport de Lucie Vignola)

(aucun dossier)

Période de questions sur les arts et la culture

Période de questions d'ordre générale

23-221

16. Fermeture de l'assemblée

Il est proposé par le conseiller Jacques Bourassa
Et résolu,

- Que la présente séance soit et est levée.

Adopté unanimement par les conseillers.

Je soussignée certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrites dans les résolutions suivantes : 23-202, 23-203, 23-204, 23-205, 23-207, 23-208, 23-210, 23-211, 23-213, 23-215, 23-216

Martine Bélanger, Directrice générale par intérim

12 personnes

Fin de la session à 20h55

Isabelle Parent, Mairesse

Martine Bélanger, Directrice générale par intérim